Service Public Fédéral Intérieur
Direction Générale Identité et Affaires citoyennes
Service Population et Documents d'identité

Instructions générales relatives aux cartes d'identité électroniques de Belges

Version coordonnée du 30 avril 2026

Annexes

Annexe 1 bis : Modèle de convocation : remplacement d'une carte d'identité électronique arrivant à péremption par une nouvelle carte d'identité électronique

Annexe 1c : Modèle de convocation : attribution d'une première carte d'identité électronique aux citoyens de 12 ans

Annexe 2 : Modèle de document de base

Annexe 3 : Formulaire de renonciation aux certificats de la carte électronique au moment de la demande de la carte

Annexe 4c : Liste des codes rejets des documents de base

Annexe 5 : Document d'accompagnement ZETES EXPRESS

Annexe 8 : Modèle de PIN PUK MAILING (applet 1.7)

Annexe 8 bis : Modèle de PIN PUK MAILING (applet 1.8)

Annexe 8 ter : Modèle Single PIN PUK MAILING

Annexe 12 : Attestation de déclaration de perte, de vol ou de destruction d'une carte d'identité ou d'une carte pour étranger

Annexe 13 : Modèle afin d'avertir la commune d'inscription de l'intéressé(e) que sa carte a été ramenée dans une autre commune

Annexe 14 : Procédure de destruction de la carte

Annexe 15 : Liste des codes d'annulation

Annexe 22 : Modèle premier rappel (citoyen qui ne donne pas suite à la convocation pour demander une nouvelle carte d'identité)

Annexe 23 : Modèle deuxième rappel (citoyen qui ne donne pas suite à la convocation pour demander une nouvelle carte d'identité)

Annexe 24 : Modèle de rappel (citoyen qui ne vient pas retirer sa nouvelle carte d'identité)

Annexe 26 : Analyse carte d'identité

Annexe 27 : Modèle de procuration pour l'activation et le retrait de la carte d'identité électronique

Annexe 28 : Liste des fichiers téléchargeables

Annexe 29 : Bon de commande de matériel (sealbags, documents d'accompagnement et étiquettes)

Annexe 31 : Modèle de courrier à envoyer au citoyen qui n'a pas adapté son adresse sur la puce de sa carte d'identité électronique

Annexe 32 : Formulaire d'accord ou de désaccord du citoyen après une première analyse de la carte par la commune

Annexe 33 : Formulaire de retrait d'une carte d'identité électronique de Belge par la commune

Annexe 35 : Formulaire d'enregistrement de la signature pour une demande de carte d'identité ou de carte d'étranger électronique

Annexe 36 : Modèle de déclaration sur l'honneur à compléter par le citoyen en cas de pertes, vols ou destructions répétés de sa carte d'identité électronique

Annexe 37 : Texte de base conditions d'utilisation certificats

Annexe
1 bis

MODELE DE CONVOCATION : REMPLACEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE ARRIVANT A PEREMPTION PAR UNE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE

Vous pouvez consulter cette annexe sur notre site Internet : www.ibz.rrn.fgov.be (« Professionnel » - « Documents d'identité » - « eID » - « Instructions »).

Annexe
1c

MODELE DE CONVOCATION : ATTRIBUTION D'UNE PREMIERE CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE AUX CITOYENS DE 12 ANS

Vous pouvez consulter cette annexe sur notre site Internet : www.ibz.rrn.fgov.be (« Professionnel » - « Documents d'identité » - « eID » - « Instructions »).

MODELE DE DOCUMENT DE BASE

BELGIQUE
CARTE D'IDENTITÉ

Commune d'émission :
Koekelberg

Numéro d'identification de Registre national :
42.02.08-279.86

Nom :
Akhurst D'Heer

Prénoms :
Mergo, Celie, C

Sexe :
M

Nationalité :
Belge

Date de naissance :
08 MARS 1942

Lieu de naissance :
Koekelberg

Adresse :
Bastenakenplein 54
1081 Koekelberg

N° carte d'identité :
590-0044661-67

Date de début de validité :
13.02.2026

Date de fin de validité :
13.02.2036

Autorité :

Signature du titulaire :

Annexe 3

Ville/Commune de ……..

FORMULAIRE DE RENONCIATION AUX CERTIFICATS DE LA CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE AU MOMENT DE LA DEMANDE DE LA CARTE (*)

Le (la) soussigné(e) ……..……..(nom et premier prénom)

Né(e) le ……et résidant à …….

Demandeur de la carte d'identité électronique n° ……

Déclare :

- Renoncer expressément à l'utilisation des certificats de sa carte d'identité électronique. De ce fait, le(la) citoyen(ne) renonce à l'utilisation de sa signature et de son authentification électroniques.

  Au cas où le citoyen souhaiterait à l'avenir bénéficier de l'usage de ses certificats, il devra se rendre à son administration communale pour y faire procéder à la génération d'une nouvelle paire de certificats.

Fait à ……., le ……20…… (Sceau de l'autorité)

(*) Cf. Article 6, §2 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour (M.B. : 03/09/1991) concernant la possibilité pour le citoyen de renoncer aux certificats de sa carte d'identité électronique.

LISTE DES CODES REJETS DES DOCUMENTS DE BASE

Document de base non-conforme CODES REJETS	Document de base non-conforme CODES REJETS RRN	Signification
05	B26	Ombre portée sur les yeux
06	B25	Ombre portée sur le visage
07	B20	Sous-exposition
08	B21	Sur-exposition
09	B23	Reflets dans les lunettes
10	B31	Couleurs artificielles
11	B32	Voile gris
12	B24	Yeux trop foncés
19	C14	Qualité signature fonctionnaire
20	C15	Qualité signature citoyen
21	B30-B31-B32-B33-B34	Photo non professionnelle *Mauvaise qualité d'impression *Mauvaise qualité du papier * Pixels sont trop grands *Format de la photo incorrect *Photo n'est pas nette *Contraste insuffisant dans le visage du citoyen
22	B12	Contraste insuffisant entre fond et tête citoyen

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT ZETES EXPRESS

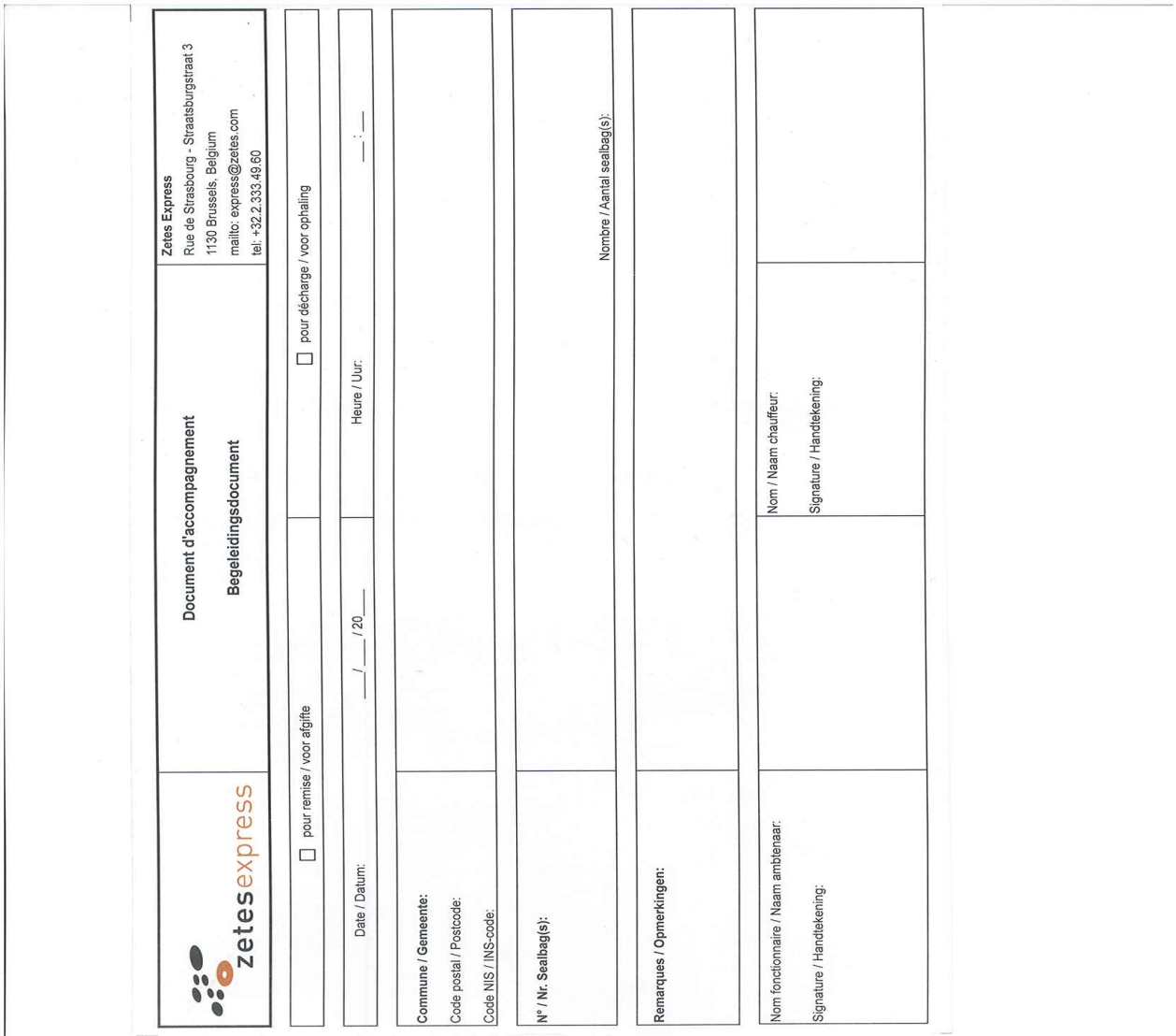

zetesexpress

Document d'accompagnement

Begeleidingsdocument

Zetes Express
Rue de Strasbourg - Straatsburgstraat 3
1130 Brussels, Belgium
mailto: express@zetes.com
tel: +32.2.333.49.60

☐ pour remise / voor afgifte

☐ pour décharge / voor ophaling

Date / Datum: __/__/20__

Heure / Uur: __:__

Commune / Gemeente:

Code postal / Postcode:

Code NIS / INS-code:

N° / Nr. Sealbag(s):

Nombre / Aantal sealbag(s):

Remarques / Opmerkingen:

Nom fonctionnaire / Naam ambtenaar:

Signature / Handtekening:

Nom / Naam chauffeur:

Signature / Handtekening:

MODELE DE PIN PUK MAILING (applet 1.7)

PIN PUK MAILING

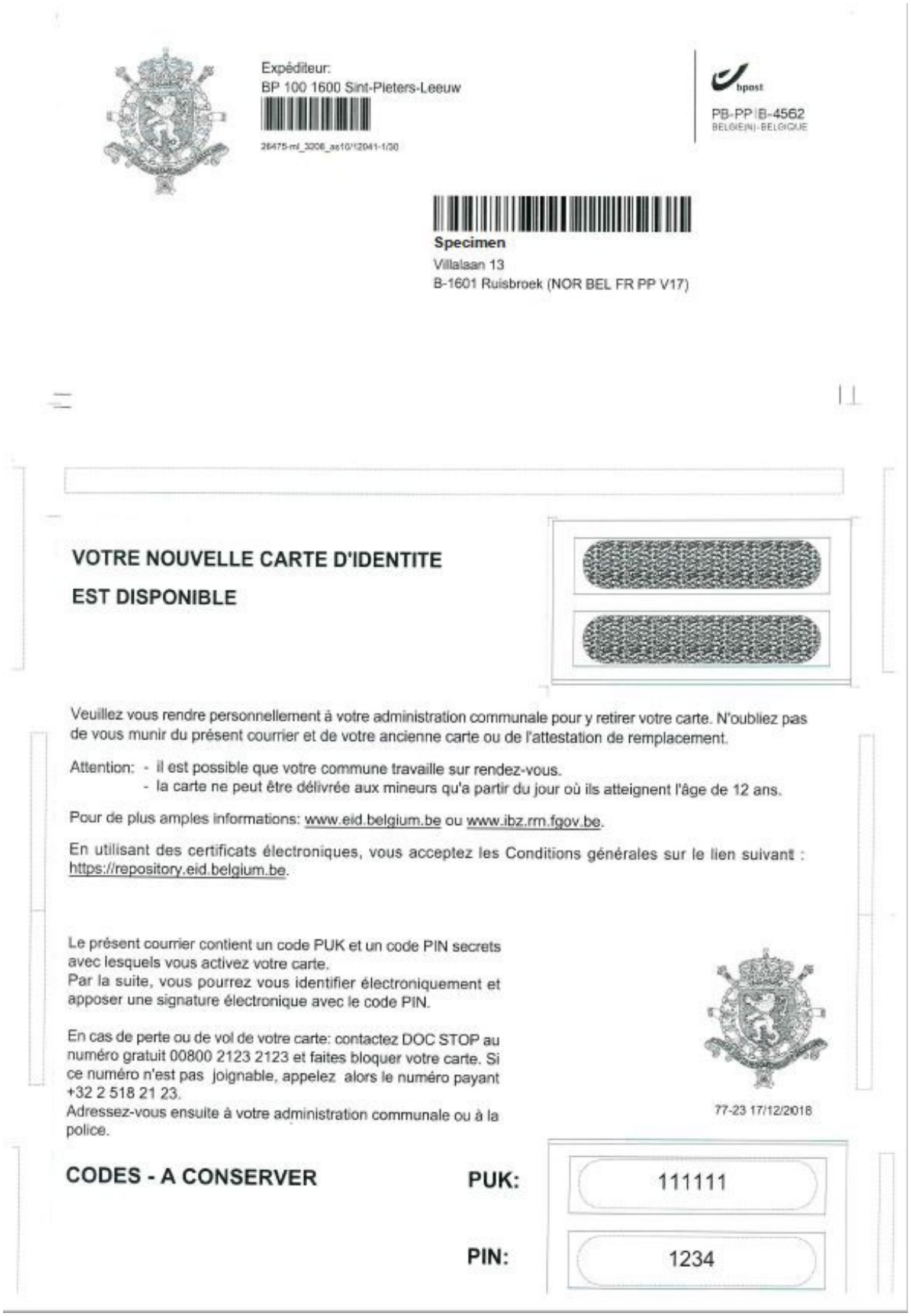

Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw
26475-ml_3206_ae10/12041-1/30

bpost
PB-PP | B-4562
BELGIE(N) - BELGIQUE

Specimen
Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (NOR BEL FR PP V17)

VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE

EST DISPONIBLE

Veuillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention: - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'a partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations: www.eid.belgium.be ou www.ibz.rrn.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : https://repository.eid.belgium.be.

Le présent courrier contient un code PUK et un code PIN secrets avec lesquels vous activez votre carte.
Par la suite, vous pourrez vous identifier électroniquement et apposer une signature électronique avec le code PIN.

En cas de perte ou de vol de votre carte: contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23.
Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.

77-23 17/12/2018

CODES - A CONSERVER

PUK: 111111

PIN: 1234

PUK MAILING

Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw

28475-ml_3208_as10/12041-2/30

bpost
PB-PP | B-4562
BELGIE(N) - BELGIQUE

Specimen
Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (NOR BEL FR PUK V17)

VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE

EST DISPONIBLE

Veuillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention: - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'a partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations: www.eid.belgium.be ou www.ibz.rrn.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : https://repository.eid.belgium.be.

Le présent courrier contient votre code PUK secret avec lequel vous activez votre carte.

En cas de perte ou de vol de votre carte: contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23.
Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.

77-23 17/12/2018

CODE - A CONSERVER

PUK: 111111

XXXX

MODELE DE PIN PUK MAILING (applet 1.8)

PIN PUK MAILING

Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw
25475-mi_3208_as10/12041-31/30

bpost
PB-PP | B-4562
BELGIE(N) - BELGIQUE

Specimen
Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (NOR BEL FR PP V2 V18)

VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE

EST DISPONIBLE

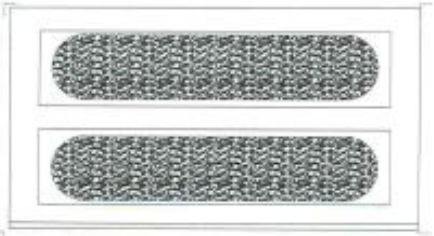

Veuillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention: - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'a partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations: www.eid.belgium.be ou www.ibz.rrn.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : https://repository.eidpki.belgium.be..

Le présent courrier contient un code PUK et un code PIN secrets avec lesquels vous activez votre carte.
Par la suite, vous pourrez vous identifier électroniquement et apposer une signature électronique avec le code PIN.

En cas de perte ou de vol de votre carte: contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23.
Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.

77-23 17/12/2018

CODES - A CONSERVER

PUK: 111111

PIN: 1234

PUK MAILING

Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw

PB-PP|B-4562
BELGIE(N) - BELGIQUE

Specimen
Villalaan 13
B-1601 Ruisbroek (NOR BEL FR PUK V2 V18)

VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE

EST DISPONIBLE

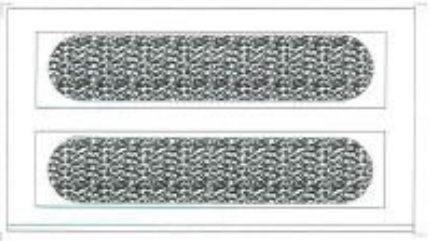

Veuillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention: - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'a partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations: www.eid.belgium.be ou www.ibz.rrn.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales sur le lien suivant : https://repository.eidpki.belgium.be..

Le présent courrier contient votre code PUK secret avec lequel vous activez votre carte.

En cas de perte ou de vol de votre carte: contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte. Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 518 21 23.
Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.

77-23 17/12/2018

CODE - A CONSERVER

PUK:

Annexe 8ter

Modèle Single PIN PUK MAILING

Expéditeur:
BP 100 1600 Sint-Pieters-Leeuw

553/258-m_49646_16ac/21011-1/6

PB-PP | B-4562
BELGIE(N)-BELGIQUE

D'Heer Sinagki Mergo Celie C
Rue Van Hoegaerde 54
1081 Koekelberg

VOTRE NOUVELLE CARTE D'IDENTITE
EST DISPONIBLE

Veuillez vous rendre personnellement à votre administration communale pour y retirer votre carte. N'oubliez pas de vous munir du présent courrier et de votre ancienne carte ou de l'attestation de remplacement.

Attention : - il est possible que votre commune travaille sur rendez-vous.
- la carte ne peut être délivrée aux mineurs qu'à partir du jour où ils atteignent l'âge de 12 ans.

Pour de plus amples informations : www.eid.belgium.be ou www.ibz.rm.fgov.be.

En utilisant des certificats électroniques, vous acceptez les Conditions générales via le lien suivant : https://repository.eidpki.belgium.be.

Le présent courrier contient un code PIN secret avec lequel vous activez votre carte.
Par la suite, vous pourrez vous identifier électroniquement et apposer une signature électronique avec ce code PIN.

En cas de perte ou de vol de votre carte : contactez DOC STOP au numéro gratuit 00800 2123 2123 et faites bloquer votre carte.
Si ce numéro n'est pas joignable, appelez alors le numéro payant +32 2 488 21 23.
Adressez-vous ensuite à votre administration communale ou à la police.

66-61 28/09/2023

PIN: 3437

XXXX

Annexe 12

ROYAUME DE BELGIQUE

Attestation de remplacement ou de déclaration de perte, de vol ou de destruction d'une carte d'identité, d'une carte pour étrangers ou de tout autre document de séjour

(délivrée conformément à l'article 6 ou 6/1 de l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité ou conformément à l'article 36bis de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers).

****

Le (la) soussigné(e) se nommant/déclarant se nommer :

NOM: ……

PRENOMS: .....…

NUMERO DE REGISTRE NATIONAL :

										-		

DATE DE NAISSANCE :……
LIEU DE NAISSANCE :……..

COMMUNE:…….……..... CODE POSTAL : …….....

NATIONALITE: ……..……

Photo du/de la déclarant(e) (3)

Sceau sec de l'autorité

- Description du document perdu, volé, détruit ou remplacé*:*
  - ❑ carte d'identité pour Belge portant le numéro:

			-								-		

  - ❑ carte pour étrangers portant le numéro:

B	-								-		
ou									-		

  - ❑ autre document de séjour :…….

- Raison (1):
  - ❑ Perte
  - ❑ Vol
  - ❑ Destruction complète ou puce non fonctionnelle

- prie en conséquence:
  l'administration communale / la police locale de (2) .....…….....de lui remettre un exemplaire du présent document..
- En cas de perte ou de vol d'une *carte d'identité électronique*, d'une *carte électronique pour étrangers ou de retrait de la carte d'identité d'un Belge*, les fonctions électroniques sont immédiatement et définitivement révoquées.
- La commune annule la carte perdue, volée ou détruite ; celle-ci est désormais sans valeur, même si elle devait être retrouvée par la suite. Elle est également signalée dans les banques de données nationales et internationales conformément aux dispositions légales en vigueur.

À ....., le ..... 20..

(Signature du (de la) déclarant(e)) Signature de l'autorité

Le présent document, **VALANT CERTIFICAT TEMPORAIRE UNIQUEMENT EN BELGIQUE**, expire le ...……(4) (VOIR AVIS IMPORTANT AU VERSO)

(1) *Cocher la mention adéquate.*

(2) *Compléter et biffer la mention inutile. Lorsque l'attestation concerne un étranger, elle ne peut être remise que par la police et non par l'administration communale, sauf s'il concerne une carte non fonctionnelle qui a été transmise pour examen.*

(3) *L'apposition d'une photo (en principe, celle reprise au Registre national, si encore ressemblante) est obligatoire et doit permettre à l'intéressé(e) de faciliter son identification pendant le délai de renouvellement de la carte. Le sceau de l'autorité doit être partiellement apposé sur cette photo.*

(4) *Validité d'un mois, prorogeable au besoin d'un ou deux mois au maximum.*

AVIS POUR LE CITOYEN

a) En cas de perte, de vol ou de destruction de la *carte d'identité*, vous êtes tenu(e) d'en faire la déclaration dans les délais les plus brefs à l'administration communale de votre résidence principale ou au bureau de police le plus proche (article 6 de l'A.R. du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité).

En cas de perte, de vol ou de destruction de la *carte pour étrangers* ou de tout autre document de séjour, vous êtes tenu(e) d'en faire la déclaration dans les délais les plus brefs au bureau de police le plus proche (article 36bis de l'A.R. du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers).
Si la police ou l'administration communale sont inaccessibles, vous pouvez en faire la déclaration à DOCSTOP via le 00800 2123 2123. La déclaration entraîne la révocation immédiate des fonctions électroniques, et ce afin d'éviter les abus. La commune procédera ensuite à l'annulation (effective et irréversible) de la carte, ce qui lui ôtera toute valeur.

En cas de perte ou de vol de sa carte d'identité ou de sa carte pour étrangers, le citoyen a tout intérêt de le signaler immédiatement à DOCSTOP en appelant le numéro gratuit 00800 21.23.21.23 (ou si ce numéro ne devait pas être accessible en formant le +322 488.21.23).

b) La présente attestation n'a qu'une durée de validité limitée (voir recto). Elle devra être restituée à l'administration communale ou lors de la délivrance de la nouvelle carte ou du nouveau document de séjour à son titulaire.

c) Si la carte non fonctionnelle est à l'examen, le citoyen sera invité par la commune à venir prendre les dispositions nécessaires une fois l'analyse de la carte terminée.

d) En cas de perte, de vol ou de destruction de la carte et parfois à la suite de l'examen de la carte, le (la) déclarant(e) doit se présenter muni d'une photographie à sa commune de résidence pour établir, avec le fonctionnaire communal, le document de base nécessaire à la fabrication d'une nouvelle carte.

e) Dès la déclaration de perte, de vol ou de destruction, la carte est annulée et dès lors dépourvue de validité. Au cas où il (elle) viendrait à retrouver sa carte ou son document de séjour, le (la) déclarant(e) est tenu(e) de la restituer à l'administration communale, qui procèdera à sa destruction. La commune en avertira également la police.

f) Lorsque la présente attestation de déclaration est délivrée en cas de perte, de vol ou de destruction d'une carte pour étrangers ou de tout autre document de séjour, le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité, ou un titre de nationalité. Pour un Belge, la présente attestation a valeur de titre d'identité provisoire, et ce uniquement en Belgique.

ATTENTION : ce document ne peut **pas** être utilisé comme document de voyage ou d'identité **à l'étranger**. Dans ce cas, le citoyen doit être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité.

Annexe 13

MODELE AFIN D'AVERTIR LA COMMUNE D'INSCRIPTION D'UN CITOYEN QUE LA CARTE A ETE RAMENEE DANS UNE AUTRE COMMUNE

Ville/Commune de

…….....

Tél. : …….. ……

Jours et heures d'ouverture : ……

A l'attention du Service de la Population de la Ville/Commune de

…….....…….…….

Madame, Monsieur,

Par le présent document, je vous informe que la carte électronique

n°…….

de Mr/Mme …… (nom et premier prénom),

né(e) le …….. et résidant à ……

……..……..

a été déposée en nos services ce jour.

Conformément aux instructions générales relatives aux cartes électroniques, pouvez-vous adresser un courrier à l'intéressé en lui faisant part des options prévues pour qu'il puisse éventuellement récupérer sa carte actuellement en notre possession.

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à ……, le……20…….. (Sceau de l'autorité)

(Signature de l'autorité)

Annexe
14

PROCEDURE DE DESTRUCTION DE LA CARTE ELECTRONIQUE

1. *Coupez la carte verticalement en deux comme dans l'image ci-dessous*

(c'est-à-dire: au milieu de la puce et du code-barres bidimensionnel)

Vous obtenez le résultat suivant :

***2. Ensuite, coupez la carte en deux horizontalement comme dans l'image ci-dessous** (c'est-à-dire: au milieu du rond DOVID sur la photo)*

Vous obtenez le résultat suivant :

1.Destruction de la puce en découpant le milieu de celle-ci
BELGIE
IDENTITEITSKAART
VAN DER VELDE
DIANA LOUISA
SAINT-NICOLAS (WAES)
BELGE
18 SEP 97

2. Découpe de la photo, de l'alphagram et du CLI

3.Résultat final

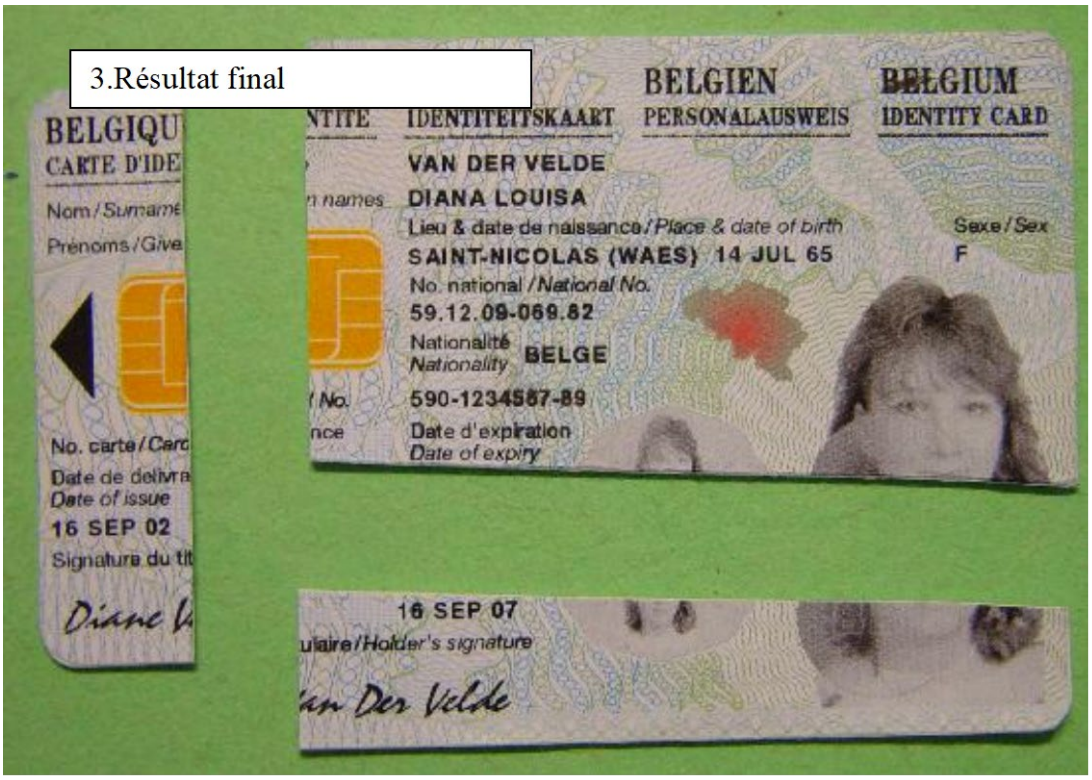

LISTE DES CODES D'ANNULATION

Valeur	Signification
01	Erreur: à utiliser lorsque le document de base contient une erreur dans les données *dossier des personnes physiques* (PPH) de la personne.
02	Décès : à utiliser pour l'annulation d'une carte ou d'un document de base appartenant à une personne décédée.
04	Rayé d'office : à utiliser pour annuler une carte ou un document de base d'une personne qui a été radiée d'office.
05	Changement de nationalité : à utiliser pour annuler une carte ou un document de base d'une personne qui a perdu la nationalité belge.
06	Changement de nom : à utiliser pour annuler une carte ou un document de base d'une personne qui change de nom.
11	Perte : à utiliser en cas de perte de la carte.
12	Vol : à utiliser en cas de vol de la carte.
13	Nouvelle photo : à utiliser pour annuler une carte ou un document de base à cause d'un changement de photo.
15	Non précisé : à utiliser strictement pour une autre raison que celles mentionnées pour les autres codes.
16	Titulaire pas venu : il est possible qu'une personne ne se présente pas pour activer sa carte. Cette carte est alors annulée en utilisant ce code spécifique. Dans certains cas exceptionnels où l'on imprime le document de base au Registre national, ce code est aussi à utiliser pour le citoyen qui ne s'est pas présenté endéans les 3 mois.
17	NN annulé : ce code est utilisé pour annuler la carte d'une personne dont le numéro de Registre national a été modifié.
18	Puce défectueuse : ce code est utilisé lorsque la puce d'une eID (ou d'une Kids-ID) est illisible.
21	Renouvellement carte : ce code est à utiliser pour renouveler une eID (ou une Kids-ID). Pour une carte périmée, il faut utiliser le code 31.
31	Carte périmée : code à utiliser pour annuler une eID (ou Kids-ID) périmée.
33	Carte inutilisable ou endommagée : ce code est à utiliser quand la carte est abîmée ou en présence d'un défaut manifeste (par exemple : carte cassée en deux, puce décollée,…).

Annexe 22

Service public fédéral Intérieur
Direction générale Identité et Affaires citoyennes
Population et Documents d'identité

NOM PRENOM
RUE N°
CODE POSTAL COMMUNE

Délivrance d'une nouvelle carte d'identité électronique – Premier rappel

Madame,
Monsieur,

Le ....., vous avez reçu une lettre de convocation de la commune vous invitant à venir commander votre nouvelle carte d'identité.

A ma connaissance, vous n'y avez donné aucune suite. Etant donné que votre carte d'identité arrive à échéance et sera annulée le …… ,et que la production prend un certain temps, vous êtes tenu de vous présenter à notre service population avant le: …….

Sans carte d'identité valable vous courez le risque de rencontrer de nombreuses difficultés lors de vos contacts avec les institutions administratives et financières et lors de voyages tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Par ailleurs, une amende, d'un montant de 26 à 500 euros, peut être infligée à quiconque n'est pas en possession d'une carte d'identité valable. Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur les nombreuses possibilités qu'offre la carte d'identité électronique: elle est non seulement un moyen aisé de prouver son identité et un document de voyage mais elle a également de plus en plus d'applications. En outre, cette nouvelle carte d'identité est, grâce à l'intégration de nouvelles technologies, très sécurisée, très difficilement falsifiable et est aussi un moyen de communication moderne qui garantit une sécurité optimale lors de transactions.

Par la présente, je vous renvoie au site Internet des autorités fédérales: www.ibz.rrn.fgov.be – rubrique documents d'identité.

Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

…..

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et signature du représentant de l'autorité communale.

Annexe 23

Service public fédéral Intérieur
Direction générale Identité et Affaires citoyennes
Population et Documents d'identité

NOM PRENOM
RUE N°
CODE POSTAL COMMUNE

Délivrance d'une nouvelle carte d'identité électronique – Deuxième rappel

Madame,
Monsieur,

Le ....., vous avez reçu une lettre de convocation de la commune vous invitant à venir commander votre nouvelle carte d'identité. Un premier rappel vous a été adressé le … ……...

A ma connaissance, vous n'y avez donné aucune suite. Etant donné que votre carte d'identité arrive à échéance et sera annulée le ……. et que la production prend un certain temps, vous devez vous présenter immédiatement auprès de notre service de la population.

Sans carte d'identité valable vous courez le risque de rencontrer de nombreuses difficultés lors de vos contacts avec les institutions administratives et financières et lors de voyages tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Par ailleurs, une amende, d'un montant de 26 à 500 euros, peut être infligée à quiconque n'est pas en possession d'une carte d'identité valable. Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur les nombreuses possibilités qu'offre la carte d'identité électronique: elle est non seulement un moyen aisé de prouver son identité et un document de voyage mais elle a également de plus en plus d'applications. En outre, cette nouvelle carte d'identité est, grâce à l'intégration de nouvelles technologies, très sécurisée, très difficilement falsifiable et est aussi un moyen de communication moderne qui garantit une sécurité optimale lors de transactions.

Par la présente, je vous renvoie au site Internet des autorités fédérales: www.ibz.rrn.fgov.be – rubrique documents d'identité.

A défaut de réaction de votre part, la carte d'identité dont vous êtes actuellement en possession perdra sa validité et votre dossier pourra être transmis au Parquet parce que vous ne serez plus en possession d'un document d'identité valable.

Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

…

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et signature du représentant des autorités communales.

Annexe 24

Service public fédéral Intérieur
Direction générale Identité et Affaires citoyennes
Population et Documents d'identité

NOM	PRENOM
RUE	N°
CODE POSTAL	COMMUNE

Délivrance d'une nouvelle carte d'identité électronique – Activation et retrait de la carte – Premier rappel

Madame,
Monsieur,

Votre nouvelle carte d'identité est à votre disposition auprès du service population de notre ville/commune depuis le ……

Bien que vous ayez déjà payé le montant dû s'élevant à ..... euros, vous n'êtes pas venu retirer cette carte.

Je vous saurais gré de le faire. Votre ancienne carte d'identité est arrivée / arrive à échéance le …… . Par ailleurs, après ce premier rappel et à défaut de réaction de votre part, votre carte sera détruite par l'administration communale le: ……..

Sans carte d'identité valable vous courez le risque de rencontrer de nombreuses difficultés lors de vos contacts avec les institutions administratives et financières et lors de voyages tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger. Par ailleurs, une amende, d'un montant de 26 à 500 euros, peut être infligée à quiconque n'est pas en possession d'une carte d'identité valable. Je souhaite par ailleurs attirer votre attention sur les nombreuses possibilités qu'offre la carte d'identité électronique: elle est non seulement un moyen aisé de prouver son identité et un document de voyage mais elle a également de plus en plus d'applications. En outre, cette nouvelle carte d'identité est, grâce à l'intégration de nouvelles technologies, très sécurisée, très difficilement falsifiable et est aussi un moyen de communication moderne qui garantit une sécurité optimale lors de transactions.

Par la présente, je vous renvoie au site Internet des autorités fédérales: www.ibz.rrn.fgov.be – rubrique documents d'identité.

Par conséquent, je vous demande de vous présenter **immédiatement** auprès du service population de notre ville / commune. A défaut de réaction de votre part, votre dossier pourra être transmis au Parquet parce que vous ne serez plus en possession d'un document d'identité valable.

Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

…

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et signature du représentant des autorités communales.

ibz

Annexe 26

Analyse Carte d'identité

Service public fédéral
Intérieur

Nom de la commune + code INS: ……

Numéro de ticket: ……

Numéro de Registre national: | | | | | | | - | | | | - | | |

Numéro de la carte: | | | | | | | | | | | | |

Numéro du Sealbag: ……

Carte destinée à ZETES :

☐ **Manquements visibles (photo, informations) sur une carte non-active**
☐ **Puce contact décollée**
☐ **Puce contact illisible**
☐ **Puce RFID illisible**

Carte destinée au Helpdesk DGIAC :

☐ **Problème d'activation, de changement d'adresse, de rekeying, ...**
☐ **AUTRE -** Description:

……..
……
……

Nom + signature du fonctionnaire communal:

……

Pour les détails concernant l'envoi des cartes pour analyse, veuillez consulter les Instructions générales relatives à la carte d'identité sur le site Internet www.ibz.rrn.fgov.be (« Professionnel » - « Documents d'identité » - « eID » - « Instructions »))

Pour toute autre question concernant la procédure ou de plus amples renseignements, veuillez contacter le Helpdesk DGIAC au 02/488 21 16 ou par e-mail: helpdesk.belpic@rrn.fgov.be

Annexe
27

PROCURATION POUR L'ACTIVATION ET LE RETRAIT DE LA CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE (EID)

Je, le mandant, (nom et prénoms)..... ,

né(e) le..... ,

habitant à ..... rue, n° ..... ,

autorise (nom et prénoms)..... ,

né(e) le ..... ,

habitant à ..... rue, n° ..... ,

à activer en mon nom ma carte d'identité électronique avec les codes PIN et PUK envoyés et à la retirer auprès de mon administration communale.

A remettre au mandataire qui sera muni de sa propre carte d'identité et aussi de :

- **l'ancienne carte d'identité ou l'attestation de perte, de vol ou de destruction**
- **la lettre contenant les codes PIN et PUK**

Fait à..... , ...

Le mandant,
(signature)

Le mandataire,
(signature)

Liste des fichiers à télécharger

Le fichier DATE-REMP- N.xls :

Exemple : 20100816-REMP- N.xls
Ce fichier reprend la liste, arrêtée au 16/08/2010, des citoyens dont l'eID doit être remplacée (elle sera périmée prochainement) et des enfants qui doivent recevoir leur première carte eID étant donné que leur kidsID qui était restée valide après leur 12ème anniversaire, périme prochainement.

Pour les personnes reprises dans ce fichier, le Registre national envoie les convocations imprimées à la commune (pour autant que la commune n'ait pas renoncé à l'impression centralisée des convocations)

Si aucun document de base n'est produit pour le citoyen avant la prochaine extraction mensuelle, ses données figureront dans la liste date-REMPVERV-O des prochaines extractions.

Le fichier DATE-REMP-O.xls :

Exemple : 20100816-REMP-O.xls
Ce fichier reprend la liste, arrêtée au 16/08/2010, des **citoyens** dont l'eID doit être remplacée, **qui n'ont pas donné suite à la convocation pour le remplacement de leur eID.**

La dernière colonne titrée « Historique » du fichier reprend le nombre de fois que le citoyen figurait déjà dans les listes.

NB : Pour les personnes reprises dans ce fichier, le Registre national n'envoie plus de convocations à la commune, elles ont déjà été envoyées au cours des mois précédents.

Le fichier DATE-Convoc 12. xls

Exemple : 20100816-Convoc 12. xls
Ce fichier reprend la liste, arrêtée au 16/08/2010, des **enfants** qui vont avoir 12 ans *et qui ne sont pas en la possession d'une kidsID qui reste valable après leur 12e anniversaire* et **qui doivent recevoir une 1ère eID.**

Ce fichier contient 2 onglets :

1. L'onglet « Nouveaux »

Pour les enfants repris dans cet onglet, le Registre national envoie les convocations imprimées à la commune (pour autant que la commune n'ait pas renoncé à l'impression centralisée des convocations)
Si aucun document de base n'est produit pour l'enfant avant la prochaine extraction mensuelle, ses données figureront dans l'onglet "Anciens" des listes des prochaines extractions date-Convoc12.

2. L'onglet « Anciens » :

Cet onglet reprend les enfants qui doivent recevoir leur première eID **qui n'ont pas donné suite à la convocation.**

La dernière colonne titrée « Historique » du fichier reprend le nombre de fois que l'enfant figurait déjà dans les listes.

NB : Pour les enfants repris dans cet onglet, le Registre national n'envoie plus de convocations à la commune, elles ont déjà été envoyées au cours des mois précédents.

Le fichier DATE-Convoc eID. xls

La liste ConvocEid a été supprimée le 1er avril 2014. Le statut des cartes Idoc figure dans les onglets 'IdocA', 'IdocAN' et 'IdocN' de la Liste de suivi.

Le fichier DATE-ERR.xls

Exemple : 20100816-ERR.xls
Ce fichier reprend, à la date du 16/08/2010, la liste des citoyens en situation de recevoir une convocation pour remplacer leur carte d'identité mais pour lesquels une anomalie dans le dossier des personnes physiques du Registre national a empêché l'impression d'une convocation.

Exemples d'erreurs possibles :

- la date du TI 001 est plus récente que la date du TI 020 ;
- le lieu de naissance n'est pas traduisible ;
- …

Les dossiers de ces citoyens doivent être examinés et corrigés par la commune. La commune doit inviter les citoyens concernés.

Si aucun document de base n'est produit pour le citoyen avant la prochaine extraction mensuelle ou si le dossier n'est pas corrigé, les données du citoyen figureront encore dans cette liste.

Le ficher DATE-Rejets 12.xls :

Exemple : 20130819-Rejets 12.xls
Ce fichier reprend la liste, à la date du 19/08/2013, des enfants âgés de 12 ans qui doivent recevoir leur première carte eID mais qui n'ont pas été repris dans la liste « Convoc 12 » – onglet « Nouveaux » suite à 'une anomalie au Registre national. Aucune convocation ne sera envoyée à la commune pour ces enfants.
Les informations concernant les enfants ne figurent sur cette liste que pour une durée d'un mois.

Le fichier DATE-ListSuivi.xls

Exemple : 20100816-ListSuivi.xls
Ce fichier reprend, à la date du 16/08/2010, les listes des citoyens dont la carte se trouve dans une situation « irrégulière ».

Les citoyens ne sont pas en ordre de document d'identité pour l'une ou l'autre raison décrite dans l'onglet de « Légende » de ce fichier.
Les situations sont à examiner par le fonctionnaire communal et, le cas échéant, une action doit être entreprise envers le citoyen.

Le fichier DATE-Enf-X.xls

Exemple : 20100816-Enf-X.xls
Ce fichier reprend la liste, arrêtée au 16/08/2010, des **enfants qui ont 12 ans accomplis** *et qui sont en possession d'une kidsID périmée.*

Le fichier DATE-ABSTEMP.xls :

Exemple: 20100816-ABSTEMP.xls
Ce fichier comprend la liste, à la date du 16/08/2010, des citoyens qui sont mentionnés comme temporairement absents et la liste dans laquelle ils apparaissent, **date-REMP-N.xls** ou **date-REMP-O.xls**.
Au moyen de la colonne 'Remarque', vous pouvez juger s'il est nécessaire ou pas d'inviter le citoyen.

Le fichier date-KIDS-PERIME.xls :

Exemple: 20130306.xls
Ce fichier reprend la liste, à la date du 06/03/2013, des enfants *de moins de 12 ans* qui sont en la possession d'une Kids-ID périmée ou périmant dans un délai de 3 à 4 mois, exception faite des enfants figurant sur la liste « Convoc12 » *ou sur la liste « Rejets12 ».* Vous pouvez utiliser ce fichier afin de mieux informer les parents de ces enfants.

Annexe 29

Bon de commande de matériel

zetes COMMANDE MATERIEL – BESTELLING MATERIAAL – BESTELLUNG MATERIAL

Date / Datum :	
Administration / Administratie / Behörde :	
Point de délivrance / Afgifteadres / Ort der Ausgabe :	
Code Postal/ Postcode/ Postleitzahl :	
Code INS / NIS code / NIS Code :	

Cochez que ce qui est nécessaire / Aankruisen wat nodig is / Kreuzen Sie an was Sie benötigen

Livret avec documents d'accompagnement / Boekje begeleidingsdocumenten / Büchlein Begleitdokumente	

Passeport / Paspoort / Reisepass

Mail: passport.support@zetescards.be – Fax: 02/334.22.30

Sealbags (avec bande autocollante verte / met groene kleefband / mit grünem Klebeband)	
Etiquettes jaunes mention « Varia » / Gele etiketten vermelding « Varia » / Gelbe Etiketten Meldung « Varia »	
Etiquettes rouges mention « Destruction » / Rode etiketten vermelding « Vernietiging » / Rote Etiketten Meldung « Vernichtung »	

Permis de conduire / Rijbewijs / Führerschein

Mail: mobsupport@zetescards.be – Fax: 02/334.22.30

Sealbags (avec bande autocollante rouge / met rode kleefband / mit rotem Klebeband)	
Etiquettes jaunes mention « Varia » / Gele etiketten vermelding « Varia » / Gelbe Etiketten Meldung « Varia »	
Etiquettes rouges mention « Destruction » / Rode etiketten vermelding « Vernietiging » / Rote Etiketten Meldung « Vernichtung »	

Carte d'identité / Identiteitskaart / Personalausweis

Mail: eidsupport@zetescards.be – Fax: 02/334.22.30

Sealbags (avec bande autocollante bleue / met blauwe kleefband / mit blauem Klebeband)	
Etiquettes jaunes / Gele etiketten / Gelbe Etiketten	
Etiquettes rouges / Rode etiketten / Rote Etiketten	

Délai de livraison : 5 jours ouvrables
Leveringsduur : 5 werkdagen
Lieferzeit : 5 Arbeitstage

Cachet communal – Gemeentestempel – Siegel der Gemeinde

Annexe 31

Modèle de courrier à envoyer au citoyen qui n'a pas adapté son adresse sur la puce de sa carte d'identité électronique

NOM PRENOM RUE N° CODE POSTAL COMMUNE

Obligation d'adapter votre adresse sur la puce de votre carte d'identité électronique - Rappel

Madame,
Monsieur,

Suite au résultat positif de l'enquête de police visant à déterminer votre résidence principale et à votre inscription dans les registres de population de …… en date du ……., vous avez reçu un avis de la commune vous invitant à venir adapter votre adresse sur la puce de votre carte d'identité électronique conformément à la réglementation concernant la tenue des registres de la population. A ma connaissance, vous n'y avez donné aucune suite.

Etant donné que votre carte d'identité n'est pas conforme à la réglementation et comporte une mention erronée, vous devez vous présenter immédiatement auprès de notre service de la population afin de procéder gratuitement à l'adaptation de votre adresse sur votre carte.

Sans carte d'identité à jour, vous courez le risque de rencontrer de nombreuses difficultés lors de vos contacts avec les institutions administratives et financières, dans la réception de certains courriers importants, suite à la non mise à jour de banque de données du secteur privé ou public à votre détriment, ou encore de subir les conséquences négatives engendrées par la non mise à jour de votre adresse sur votre carte par les faits du nouvel occupant de votre ancienne résidence principale ou de l'ancien occupant de votre nouvelle adresse principale.

A défaut de réaction de votre part dans le mois suivant la réception du présent courrier, une amende, d'un montant de 26 à 500 euros, peut vous être infligée pour non port d'une carte d'identité valable (avec mentions à jour et correctes).

Les heures d'ouverture du service population sont les suivantes:

…

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom et signature du représentant de l'autorité communale.

Annexe 32

FORMULAIRE D'ACCORD OU DE DESACCORD DU CITOYEN APRES UNE PREMIERE ANALYSE DE LA CARTE PAR LA COMMUNE

Nom de la commune + code INS : ……

Nom et premier prénom du citoyen : ……

…….

Numéro de Registre National : ……

Numéro de Carte : ……...

Déclare (*) :

- Etre d'accord avec le résultat de l'analyse effectuée par le fonctionnaire communal, indiquant que la défectuosité de sa carte d'identité électronique n'est pas due à une faute de production. Sa carte sera donc détruite.
- Ne pas être d'accord avec l'analyse effectuée par le fonctionnaire communal concernant la défectuosité de sa carte d'identité électronique et demande dès lors que celle-ci soit transmise au Helpdesk DGIAC pour nouvelle analyse.

Fait à ……, le ……..20….

Signature du (de la) déclarant(e)

Nom + signature du fonctionnaire communal + cachet de la commune

(*) Biffer la mention inutile

Annexe 33

Ville/Commune de ……..

FORMULAIRE DE RETRAIT D'UNE CARTE D'IDENTITE ELECTRONIQUE DE BELGE PAR LA COMMUNE

En vertu de l'article 5 de l'arrêté royal du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité (M.B. 28/03/2003), la carte d'identité électronique n°

			-								-		

du/de la titulaire……(nom et 1er prénom)

né(e) le……..et résidant à ……..

portant le n° de Registre national

						-				-		

est retirée pour la raison suivante (cocher la raison**) :**

- ☐ **Radiation d'office[1]**
- ☐ **Carte d'identité périmée[1]**
- ☐ **Décès du titulaire[1]**
- ☐ **Perte de la nationalité belge[2]**

Fait à ……, le ……20……

Nom + signature employé(e) communal(e): .....…

(Sceau de l'autorité)

[1] Si vous souhaitez introduire un recours, veuillez vous adresser au SPF Intérieur, Direction générale Identité et Affaires citoyennes - Service Population et Documents d'identité (5ème étage), rue des Colonies 11 à 1000 Bruxelles.

[2] Si vous souhaitez introduire un recours, veuillez vous adresser au SPF Justice - Service Nationalité, boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles.

Annexe 35

La signature du demandeur doit être apposée dans le cadre ci-dessus.

ROYAUME DE BELGIQUE

Formulaire d'enregistrement de la signature pour
une demande de carte d'identité ou de carte d'étranger électronique (1)

Pour la nouvelle carte d'identité ou carte d'étranger du soussigné nommé/ qui déclare s'appeler :

NOM :
PRÉNOM :
NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL :
ADRESSE :

Photo de la dernière carte activée

la commune ne pourra utiliser la signature de l'ancienne carte que si le demandeur est temporairement dans l'incapacité d'apposer sa signature dans le cadre ci-dessus.

Une nouvelle photo d'identité du demandeur, conforme aux normes de l'OACI, doit être ajoutée à ce document pour la demande de carte d'identité ou de carte d'étranger électronique.

Fait à ……..

Signature de l'administration

le __ / __ / ____

(1) En ce qui concerne les cartes pour les étrangers, ce formulaire ne peut pas être utilisé pour les certificats d'inscription au registre des étrangers (« carte A et B »), les cartes d'identité d'étranger (« carte C »), les permis de séjour délivrés aux résidents de longue durée (« carte D ») et les cartes bleues européennes (« carte H »).

ibz

Annexe 36

Ville/Commune de……..	**Déclaration sur l'honneur concernant les pertes ou vols multiples de mes précédentes cartes d'identité électroniques (eID)**

Document à compléter en MAJUSCULES par le déclarant.

Je soussigné* :
1. Nom : (de jeune fille pour femmes mariées)
2. Prénom(s) :
3. Numéro de registre national (si connu) :
4. Date de naissance :

suis informé(e) par mon administration que :
• les pertes/vols multiples de mes précédentes cartes d'identité électroniques (eID) peuvent impliquer que ma demande de carte d'identité électronique (eID) n'est pas envoyée immédiatement au centre de production ; ma demande de carte d'identité électronique (eID) ainsi que la présente déclaration peuvent être analysées par le SPF Intérieur qui décidera de l'octroi ou du refus d'une nouvelle carte d'identité.

Je déclare sur l'honneur que :

1. J'ai perdu / on m'a volé mes précédentes cartes d'identité électroniques (eID) dans les circonstances suivantes :

Numéro de carte	**Perdu / volé**	**Circonstances**
• ……	……	
• ……	……	
• ……	……	

2. Je m'engage à prendre les mesures suivantes afin de limiter les risques de perte ou vol de toute autre carte d'identité électronique (eID) :

Je déclare que ce qui précède est conforme à la réalité.

Date :	✍ **Signature*:**

* Pour la carte d'identité électronique (eID) d'un mineur, signature d'un parent, tuteur ou du représentant légal

Service public fédéral
Intérieur

Annexe
37

Conditions d'utilisation certificats

L'utilisation des certificats d'authentification et de signature de votre carte d'identité ou titre de séjour est soumise à des conditions générales.

Les conditions générales reprennent des informations sur :

- Les types de certificat et leur utilisation
- Les obligations du titulaire du certificat, par exemple garder le code PIN secret
- Les obligations des parties de confiance, par exemple contrôler la validité des certificats
- La responsabilité
- La politique en matière de vie privée
- La législation applicable
- …

Vous trouverez les conditions générales les plus récentes sur le site internet suivant : https://repository.eidpki.belgium.be/#/terms. Lors de la création de vos certificats, le préposé vous demandera d'introduire votre code PIN pour chaque certificat afin de tester celui-ci. Ce faisant, vous déclarez accepter les conditions générales.

Si par la suite vous vous ravisez, vous avez toujours le droit de demander au service population de votre commune d'à nouveau retirer vos certificats. Votre carte d'identité reste valable mais vous ne serez plus à même de vous identifier en ligne auprès des services publics (par exemple Tax on Web) ni d'apposer des signatures électroniques.